

**RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON,
POINTE-À-LA-CROIX, LE MARDI 13 JUIN 2017, 19 H 30**

Étaient présents :

M. Guy Gallant, préfet et maire de St-Alexis-de-Matapédia
M. Richard St-Laurent, préfet suppléant et maire de Nouvelle
M. Jean-Paul Audy, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, représentante de St-Alexis-de-Matapédia
M. Rémi Gallant, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Denis Henry, maire de Carleton-sur-Mer
M. Luc Lagacé, maire de Matapédia
M. Christian Leblanc, maire de Maria
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présent :

M. Gaétan Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier et aménagiste

Était absent :

M. François Boulay, maire de Ristigouche Sud-Est

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 11 avril 2017;**
- 3. Aménagement du territoire :**
 - 3.1 Schéma d'aménagement et de développement (SAD) :
 - 3.1.1 Modification :
 - 3.1.1.1 Projet de règlement # 2017-002-P relatif à une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle :
 - 3.1.1.1.1 MAMOT – Accusé de réception;
 - 3.1.1.1.2 Règlement # 2017-002 relatif à une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle :
 - 3.1.1.1.2.1 Résolution d'adoption;
 - 3.1.1.1.2.2 Texte du règlement;
 - 3.1.1.1.2.3 Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité;
 - 3.1.1.2
 - 3.2 Avis en fonction de la L.A.U. :
 - 3.2.1 Intervention gouvernementale (Art. 149 à 157) :
 - 3.2.1.1 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) :
 - 3.2.1.1.1 Lotissement de 6 terrains à des fins de villégiature privée – Canton Pilote;

- 3.3 Règlement de contrôle intérimaire (RCI) # 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon :
- 3.3.1 Règlement # 2017-001 :
- 3.3.1.1 MAMOT – Avis gouvernemental – 8 juillet 2017;

- 3.4 Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) :
- 3.4.1 Périmètres d'urbanisation :
- 3.4.1.1 Résolution # CM-2017-02-14-215 :
- 3.4.1.1.1 Suivi du dossier;

- 3.4.2 « Renouveau » :
- 3.4.2.1 Rencontre de travail et d'échanges avec la région de la Gaspésie – 6 juin 2017 :
- 3.4.2.2 Document d'information;

- 3.4.3 « Développement durable des milieux de vie » :
- 3.4.3.1 Document d'orientation;

- 3.4.4 « Le territoire et les activités agricoles » :
- 3.4.4.1 Version préliminaire;

- 3.4.5 « Pour un aménagement harmonieux du territoire public » :
- 3.4.5.1 Version préliminaire;

- 3.4.6 « Gestion durable de la forêt et de la faune » :
- 3.4.6.1 Version préliminaire;

- 3.4.7 « Mines » :
- 3.4.7.1 Acétates de présentation;

- 3.4.8 Position de la MRC d'Avignon;

- 3.5 Projet de loi # 132 :
- 3.5.1 Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques :
- 3.5.1.1 Texte de loi;

- 3.5.1.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
- 3.5.1.2.1 « PL132 – Les MRC doivent être au cœur de la conservation des milieux humides et hydriques »;

- 3.5.1.3 Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) :
- 3.5.1.3.1 Mémoire de l'AARQ sur le projet de loi 132;

- 3.5.1.4 MRC de Témiscamingue :
- 3.5.1.4.1 Résolution # 04-17-125;

- 3.6 Érosion côtière :
- 3.6.1 Projet résilience côtière :
- 3.6.1.1 Université du Québec à Rimouski (UQAR) :
- 3.6.1.1.1 Information;

- 4. Dossier éolien :**
- 4.1 Fonds d'engagement social Invenergy :

- 4.1.1 Recommandations du comité du 5 juin 2017;
- 4.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
- 4.2.1 Projets d'énergie éolienne destinée à l'exportation (participation de 50 % des municipalités);
- 5. Soutien aux entreprises :**
- 5.1 Comité d'investissement commun (CIC) FDT-FLI-FLS :
- 5.1.1 Dépôt des projets acceptés;
- 5.1.2 Nomination au CIC;
- 5.2 Fonds de soutien aux entreprises :
- 5.2.1 Bonification de 75,000 \$;
- 6. Soutien à l'amélioration des milieux de vie :**
- 6.1 Entente de transport avec Keolis 2017-2018 :
- 6.1.1 Renouvellement;
- 6.2 Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPSAMV) :
- 6.2.1 Recommandations;
- 6.2.2 Mise sur pied d'un service de dépannage alimentaire à Saint-François-d'Assise;
- 7. Politique nationale de la ruralité III :**
- 7.1 Reddition de compte du Pacte rural III :
- 7.1.1 Adoption;
- 8. Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4 :**
- 8.1 Ministère de l'Économie, Science et Innovation (MESI) :
- 8.1.1 Protocole d'entente 2017-2018 :
- 8.1.1.1 Autorisation de signature;
- 9. Rapports financiers MRC :**
- 9.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS » :
- 9.1.1 Adoption des déboursés et du rapport financier au 30 avril 2017;
- 10. Service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA) :**
- 10.1 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) :
- 10.1.1 Programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipalités) :
- 10.1.1.1 Protocole d'entente MIDI-MRC :
- 10.1.1.1.1 Autorisation de signature;
- 10.2 Carrefour Jeunesse-Emploi Avignon-Bonaventure (CJE Avignon-Bonaventure) :
- 10.2.1 Programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipalités) :
- 10.2.1.1 Protocole d'entente MRC-CJE 2017-2018 et 2018-2019 :

- 10.2.1.1.1 Différence Part-MRC Avignon;
- 10.2.1.1.2 Autorisation de signature;

11. Revenu Québec :

- 11.1 Clic Revenu :
- 11.1.1 Accès aux services de gestion :
- 11.1.1.1 Résolution d'autorisation;

12. Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :

- 12.1 Rapport financier 2016;

13. Matières résiduelles :

- 13.1 Loi sur la qualité de l'environnement :
- 13.1.1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) :
- 13.1.1.1 Adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement :
- 13.1.1.1.1 Dispositions en vigueur depuis le 23 mars 2017 – Information;
- 13.2 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles :
- 13.2.1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) :
- 13.2.1.1 Modification au programme de redistribution des redevances à l'élimination :
- 13.2.1.1.1 Lettre ministre David Heurtel;
- 13.2.2 Dénonciation des nouveaux critères de performance pour la redistribution 2017 :
- 13.2.2.1 MRC de La Haute-Yamaska :
- 13.2.2.1.1 Résolution # 2017-03-103;
- 13.3 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) :
- 13.3.1 Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR des MRC Bonaventure et Avignon 2015-2019 :
- 13.3.1.1 Collaboration des municipalités locales;
- 13.3.2 Portrait GMR :
- 13.3.2.1 Rencontre dg du 20 juin 2017;

14. Projet de Loi # 122 :

- 14.1 Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
- 14.1.1 Résolution municipale pour accélérer l'adoption du projet de Loi # 122 :
- 14.1.1.1 Demande d'appui;

15. Sécurité incendie :

- 15.1 Schéma de couverture de risques :
- 15.1.1 Préventionniste :
- 15.1.1.1 Suivi du dossier;

16. Sécurité publique :

- 16.1 Sûreté du Québec (S.Q.) :
- 16.1.1 Nouvelle structure région Bas-Saint-Laurent – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :
- 16.1.1.1 Information;
- 16.2 Comité de sécurité publique (CSP) des MRC Avignon et Bonaventure :
- 16.2.1 Procès-verbal de la rencontre CSP du 9 novembre 2016 :
- 16.2.1.1 Information;
- 16.2.2 Procès-verbal de la rencontre CSP du 17 mai 2017;
- 16.3 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) :
- 16.3.1 Demande de délai pour finaliser le PISRMM;

17. Desserte internet haute vitesse en milieu rural (IHV) :

- 17.1 MRC de Rouville :
- 17.1.1 Résolution # 17-4-090 :
- 17.1.1.1 Demande d'appui;

18. Ressources humaines :

- 18.1 Charte des valeurs relativement à la communication en milieu de travail;
- 18.2 Groupe SCE :
- 18.2.1 Proposition de services;

19. Programmes SHQ :

- 19.1 Programme RénoRégion :
- 19.1.1 Budget 2017-2018 (225,000 \$);

20. Finale des Jeux du Québec, hiver 2019 :

- 20.1 SportsQuébec :
- 20.1.1 Sollicitation urgente d'un milieu hôte;

21. Réseau routier local :

- 21.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) :
- 21.1.1 Municipalité de Saint-André-de-Restigouche :
- 21.1.1.1 Résolution # #121-2017 MTQ-PAERRL-Dépenses entretien d'hiver;

22. Plan d'aménagement durable des forêts privées (PADF);

23. Journal MRC;

24. Période de questions;

25. Levée de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-287

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DU 11 AVRIL 2017

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-288

d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 11 avril 2017.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE


3.1 Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

3.1.1 Modification

3.1.1.1 Projet de règlement # 2017-002-P relatif à une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle

3.1.1.1.1 MAMOT – Accusé de réception

Document déposé :

 *MAMOT. Projet de règlement # 2017-002-P. Accusé de réception. Lettre du 11 mai 2017.*

3.1.1.2 Règlement # 2017-002 relatif à une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle

3.1.1.2.1 Résolution d'adoption

Résolution numéro CM-2017-06-13-289 concernant l'adoption du règlement numéro 2017-002 relatif à une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle et d'un document indiquant la nature des modifications à apporter au

plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U. (L.R.Q., c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon, par la présente résolution, adopte :

- 1) Le règlement numéro 2017-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;
- 2) Le document complémentaire qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité.

ORIGINAUX :

**Ministre MAMOT
Municipalités locales
MRC adjacentes**

◆ Livre des règlements

3.1.1.2.2 Texte du règlement

Règlement numéro 2017-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2017-06-13-289 adoptant le présent règlement numéro 2017-002 qui ordonne et décrète ce qui suit :

CM-2017-06-13-289

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

2.1 La modification a pour objet d'exclure de la zone agricole un emplacement d'une superficie approximative de 12,66 hectares, d'une partie des lots 4 184 010 et 4 184 123, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Bonaventure n° 2.

2.2 Le secteur exclu de la zone agricole est affecté « forêt privée ».

Article 3 :

Le secteur visé est identifié sur la cartographie en annexe.

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ORIGINAUX :

Ministre MAMOT
Municipalités locales
MRC adjacentes

◆ Livre des règlements

3.1.1.2.3 Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

Règlement numéro 2017-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle

Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2017-06-13-289 adoptant le

présent règlement numéro 2017-002 qui ordonne et décrète ce qui suit :

Modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

1. La modification touche la Municipalité de Nouvelle.
2. La modification a pour objet d'exclure de la zone agricole un emplacement d'une superficie approximative de 12,66 hectares, d'une partie des lots 4 184 010 et 4 184 123, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Bonaventure n° 2.

Le secteur exclu de la zone agricole est affecté « forêt privée ».

3. Le secteur visé est identifié sur la cartographie en annexe.

ORIGINAUX :

Ministre MAMOT
Municipalités locales
MRC adjacentes

◆ Livre des règlements

3.2 Avis en fonction de la L.A.U.

3.2.1 Intervention gouvernementale (Art. 149 à 157)

3.2.1.1 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

3.2.1.1.1 Lotissement de 6 terrains à des fins de villégiature privée – Canton Pilote

Document déposé :

📖 MERN. Lotissement de 6 terrains à des fins de villégiature privée – Canton Pilote. 28 avril 2017. Correspondance et documents. 5 pages.

Résolution numéro CM-2017-06-13-290 concernant un avis de conformité (Avis n° : 2017-060-01) au

MERN relativement au lotissement de 6 terrains à des fins de villégiature privée dans le Canton Pilote

CONSIDÉRANT l'avis d'intervention (Avis n° : 2017-060-01) du MERN relativement au lotissement de 6 terrains à des fins de villégiature privée dans le Canton Pilote;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-290

Que la MRC d'Avignon déclare l'avis d'intervention n° 2017-060-01 (relativement au lotissement de 6 terrains à des fins de villégiature privée dans le Canton Pilote) conforme à son schéma d'aménagement et de développement (SAD).

ORIGINAL : MERN Caplan, M. Bruno Lachance

3.3 Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon

3.3.1 Règlement # 2017-001

3.3.1.1 MAMOT – Avis gouvernemental – 8 juillet 2017

Document déposé :

📖 MAMOT. Règlement # 2017-001. Avis gouvernemental pour le 8 juillet 2017. Lettre du 11 mai 2017.


3.4 Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)


3.4.1 « Périmètres d'urbanisation »

3.4.1.1 Résolution # CM-2017-02-14-215

3.4.1.1.1 Suivi du dossier

Documents déposés :


 *MRC AVIGNON. Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire – Périmètres d'urbanisation. Résolution # CM-2017-02-14-215. 14 février 2017.*


 *FQM. Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire – Périmètres d'urbanisation. Accusé de réception de la résolution # CM-2017-02-14-215. Courriel du 21 avril 2017.*

3.4.2 « Renouveau »

3.4.2.1 Rencontre de travail et d'échanges avec la région de la Gaspésie – 6 juin 2017


Documents déposés :

 *MRC AVIGNON. OGAT – Notes relatives à la rencontre OGAT du 6 juin 2017. 7 juin 2017.*

 *MAMOT. OGAT – Renouveau. Rencontre du 6 juin 2017. Documentation. 32 pages.*

3.4.2.2 Document d'information


Document déposé :

 *MAMOT. OGAT – Renouveau. Document d'information. 2017. 8 pages.*

3.4.3 « Développement durable des milieux de vie »

3.4.3.1 Document d'information


Document déposé :

 *MAMOT. OGAT – Développement des milieux de vie. Document d'orientation. 2017. 83 pages.*

3.4.4 « Le territoire et les activités agricoles »

3.4.4.1 Version préliminaire


Document déposé :

 MAMOT. *OGAT – Le territoire et les activités agricoles. Version préliminaire. 2017. 28 pages.*

3.4.5 « Pour un aménagement harmonieux du territoire public »

3.4.5.1 Version préliminaire


Document déposé :

 MAMOT. *OGAT – Pour un aménagement harmonieux en territoire public. Version préliminaire. 2017. 12 pages.*

3.4.6 « Gestion durable de la forêt et de la faune »

3.4.6.1 Version préliminaire


Document déposé :

 MAMOT. *OGAT – Gestion durable de la forêt et de la faune. Version préliminaire. 2017. 14 pages.*

3.4.7 « Mines »

3.4.7.1 Acétates de présentation

Document déposé :

 MRNF. *OGAT – Mines. Acétates. 2017. 24 pages.*

3.4.8 Position de la MRC d'Avignon

Résolution numéro CM-2017-06-13-291 relativement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement (OGAT)

CONSIDÉRANT la rencontre de travail et d'échanges avec la région de la Gaspésie relativement au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire à l'Anse-au-Griffon le 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a présentation de différents documents en regard du renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire dont les thèmes étaient :

- 1) Développement durable des milieux de vie;
- 2) Territoire et activités agricoles;
- 3) Gestion des forêts et de la faune;
- 4) Pour un aménagement harmonieux du territoire public.

CONSIDÉRANT que les discussions et échanges avec les participants permettent vite de constater que certaines orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ne sont pas adaptées à la réalité d'une région comme la Gaspésie et est particulièrement néfaste à son développement;

CONSIDÉRANT que le MAMOT avait prévu que les commentaires sur les documents d'orientation devaient lui parvenir pour la fin du mois de juin 2017 et que les participants ont fait valoir que cette tâche était impossible;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu verbalement avec le représentant du MAMOT que ce sera la Table des préfets Gaspésie – Les Îles qui fera parvenir les commentaires suite à la production de recommandations techniques de la part des directeurs généraux, directrices générales et aménagistes des MRC que cette rencontre ne peut avoir lieu avant le mois de septembre 2017 et que le représentant du MAMOT n'a pas désapprouvé la demande;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-06-13-291

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon demande à la Table des préfets Gaspésie – Les Îles d'appuyer cette position et de l'acheminer au MAMOT.

ORIGINAUX :


MAMOT Chandler, M. Michel Gionest
Table des préfets de la Gaspésie – Les Îles
MRC de la Gaspésie – Les Îles

3.5 Projet de Loi # 132

3.5.1 Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

3.5.1.1 Texte de Loi


Document déposé :

 ASSEMBLÉE NATIONALE. Projet de Loi # 132. 2017. 33 pages.

3.5.1.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM)

3.5.1.2.1 « PL132 – Les MRC doivent être au cœur de la conservation des milieux humides et hydriques »


Document déposé :

 FQM. PL132 – Milieux hydriques et humides. 11 mai 2017. 24 pages.

3.5.1.3 Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)

3.5.1.3.1 Mémoire de l'AARQ sur le projet de Loi 132


Document déposé :

 AARQ. Projet de Loi 132. Mémoire. 10 mai 2017. 19 pages.

3.5.1.4 MRC de Témiscamingue

3.5.1.4.1 Résolution # 04-17-125

Document déposé :

 MRC DE TÉMISCAMINGUE. Projet de Loi # 132 concernant les milieux humides et hydriques. Résolution # 04-17-125. 19 avril 2017.

Résolution numéro CM-2017-06-13-292 concernant un appui à la MRC de Témiscamingue relativement à la modification au programme de redistribution des redevances à l'élimination – Dénonciation des nouveaux critères de performance pour la redistribution 2017

CONSIDÉRANT la résolution # 04-17-125 (19 avril 2017) de la MRC de Témiscamingue relativement au dépôt du projet de Loi 132 concernant les milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la MRC de Témiscamingue relativement à ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon appuie la MRC de Témiscamingue dans sa démarche à l'effet de dénoncer la nouvelle responsabilité dévolue aux MRC qui aura à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) sans aucune compensation financière rattachée à cette nouvelle obligation

ORIGINAUX + résolution # 04-17-125 :

Ministre MDDELCC, M. David Heurtel
Ministre de la région Gaspésie – Les Îles,
M. Sébastien Proulx
FQM, M. Richard Lehoux, président
MRC du Québec

C. C. MRC de Témiscamingue, Mme Lyne Gironne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Note : Le projet de Loi a été adopté par le gouvernement du Québec le 16 juin 2017. Il est donc inutile d'expédier la résolution.

CM-2017-06-13-292

3.6 Érosion côtière

3.6.1 Projet résilience côtière


3.6.1.1 Université du Québec à Rimouski (UQAR)

3.6.1.1.1 Information

Documents déposés :

UQAR. Projet de résilience côtière : développer des outils et

des solutions d'adaptation aux aléas côtiers pour les municipalités de l'Est du Québec dans un contexte de changements climatiques. Atelier 1. 19 avril 2017. 57 pages.


 *UQAR. Projet de résilience côtière : vers le développement d'outils et de solutions d'adaptation aux aléas côtiers pour les municipalités de l'Est du Québec. Atelier 1. 19 avril 2017. 18 pages.*

4. DOSSIER ÉOLIEN

4.1 Fonds d'engagement social Invenergy

4.1.1 Recommandations du comité du 5 juin 2017

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. FESINV. Recommandations du comité du 5 juin 2017. 1 page.*

Résolution numéro CM-2017-06-13-293 concernant les recommandations du comité du Fonds d'engagement social Invenergy

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-293

d'adopter les recommandations suivantes :


Projets	Montant
Rassemblement Est-du-Québec de la ligue A	800 \$
Plantation de 250 arbres	500 \$
25 ^e tournoi de bridge	800 \$
Que nous apprennent encore les pionniers de la pêche en Gaspésie?	500 \$
Course Alerte zombies	700 \$
Fête des bénévoles	500 \$
Traversée Desjardins 250 ^e	500 \$
Festival au fil de l'eau	500 \$
Héritage chemin Kempt en fête	500 \$
Mon pays...Mes héros	500 \$
Tournoi de pêche (tournage d'une émission TV sur place)	500 \$
Tournoi de golf bénéfice	250 \$
Activité familiale pour la course de chevaux sous harnais du 24 juin 2017	500 \$
Festival U8	500 \$
Total	7550 \$

ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement

4.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM)

4.2.1 Projets d'énergie éolienne destinée à l'exportation (participation de 50 % des municipalités)

Document déposé :

 *FQM. Projets d'énergie éolienne destinée à l'exportation. Courriel du 2 juin 2017. 5 pages.*

Résolution numéro CM-2017-06-13-294 concernant l'instauration d'une participation financière de 50 % des municipalités dans les projets d'énergie éolienne destinée à l'exportation

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale d'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales;

CONSIDÉRANT que la Politique énergétique 2030 « L'énergie des Québécois, source de croissance » souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation;

CONSIDÉRANT que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser;

CONSIDÉRANT que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État n'encadre pas une éventuelle participation communautaire;

CONSIDÉRANT que la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices forts importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations;

CONSIDÉRANT que les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/O 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partena-

riat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-294

Que la MRC d'Avignon demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation.

ORIGINAUX :

Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand
Député responsable de la région Gaspésie, M. Sébastien Proulx
Député de Bonaventure, M. Sylvain Roy
FQM. M. Richard Lehoux, président
MRC du Québec

C. C. Régie de l'énergie Gaspésie – Les Îles, M. Richard St-Laurent, président

5. SOUTIEN AUX ENTREPRISES

5.1 Comité d'investissement commun (CIC) FDT-FLI-FLS

5.1.1 Dépôt des projets acceptés

Document déposé :

📖 MRC AVIGNON. Projets acceptés par le CIC au 31 mai 2017. 2 pages.

5.1.2 Nomination au CIC

Résolution numéro CM-2017-06-13-295 concernant la nomination d'un membre sur le comité d'investissement commun de la MRC d'Avignon

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à la nomination d'un membre sur le comité d'investissement commun de la MRC d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-06-13-295

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
et résolu unanimement

- 1) De demander aux maires des suggestions de noms de personne en provenance de leur milieu qui répondraient aux critères du CIC au plus tard le 22 juin 2017 et les transmettre par courriel à Mme Joane Labillois;
- 2) Que Mme Joane Labillois réalise l'analyse des noms reçus et fasse une proposition au conseil des maires par validation courriel;
- 3) Que le nom qui sera validé majoritairement par le conseil des maires sera la personne nommée sans autre modalité.

ORIGINAL : Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises

5.2 Fonds de soutien aux entreprises

5.2.1 Bonification de 75,000 \$

Résolution numéro CM-2017-06-13-296 concernant une bonification de 75,000 \$ du fonds de soutien aux entreprises pour l'année 2017

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de bonifier le fonds de soutien aux entreprises pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-06-13-296

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

de bonifier le fonds de soutien aux entreprises d'un montant de 75,000 \$ pour l'année 2017.

Note : Ce montant sera provisionné à même le Revenu reporté FDT-Transfert-CLD.

ORIGINAUX :

Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises
Mme Francine Rivière, technicienne en administration

6. SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE

6.1 Entente de transport avec Kéolis 2017-2018

6.1.1 Renouvellement

Résolution numéro CM-2017-06-13-297 concernant le renouvellement de l'entente de transport interurbain avec Kéolis (2017-2018)

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale des transports de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM);

CONSIDÉRANT que la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

CONSIDÉRANT la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Kéolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la RÉGÎM et, de ce fait, la Régie est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Kéolis;

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat est intervenue entre la RÉGÎM et Kéolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamés par les intervenants régionaux. Les éléments compris dans l'entente sont :

- ◆ Le retour à une desserte de jour en direction est;
- ◆ Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest);
- ◆ L'ajout de 4 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, New Richmond;
- ◆ Le partage régulier, avec la Régie, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis;
- ◆ La promotion des services de transport interurbain.

CONSIDÉRANT que cette entente est effective du 4 juillet 2016 au 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que pour mettre en œuvre cette entente en 2016-2017, les MRC de la Gaspésie ont conclu une entente sectorielle de développement avec le ministre des

Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), monsieur Laurent Lessard, afin d'autoriser l'utilisation d'un octroi de 112 500 \$ pour la mise en œuvre d'actions régionales en matière de transport collectif par l'entremise de l'article 15 du Programme d'aide au développement du transport collectif et de consentir à ce que la contribution du milieu soit issue du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes pour poursuivre cette entente pour une période d'un an, lors de la séance du conseil d'administration de la RÉGÎM, tenue le 20 avril 2017, à Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT que la poursuite de cette entente qui permet de bonifier la desserte nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Kéolis afin de réaliser ces ajustements;

CONSIDÉRANT que la somme de 150 000 \$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du MTMDET auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :

Partie prenante	Montant	Part (%)
Ministère des Transports du Québec	112 500 \$	75 %
MRCs de la Gaspésie	37 500 \$	25 %
(MRC Avignon)	7 500 \$	5 %
(MRC Bonaventure)	7 500 \$	5 %
(MRC Rocher-Percé)	7 500 \$	5 %
(MRC Côte-de-Gaspé)	7 500 \$	5 %
(MRC Haute-Gaspésie)	7 500 \$	5 %
Total	150 000 \$	100 %

CONSIDÉRANT la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-06-13-297

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon accepte le renouvellement de l'entente de partenariat entre la RÉGÎM et Kéolis, à compter du 4 juillet 2017;

Que la MRC d'Avignon accepte de verser la somme de 7 500 \$ à la RÉGÎM afin de couvrir sa part de 5 % dans l'entente en question;

Que cette somme soit puisée au sein du Fonds de développement des territoires de la MRC;

Que le versement de cette somme soit conditionnel à ce que chaque MRC du territoire accepte de contribuer à l'entente et à ce que le MTMDET accepte également l'entente et le versement de la contribution attendue de lui.

ORIGINAL : RÉGÎM, M. Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier

C. C.

**Mme Francine Rivière, technicienne en administration
Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural**

6.2 Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPSAMV)

6.2.1 Recommandations

Document déposé :

📖 MRC AVIGNON. FSPSAMV. Recommandations du 2 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-298

No	Volet	Nom du projet	Promoteur	Montant FDT résiduel 2015	Montant FDT 2017
C-794	1	Coopérative jeunesse de services Mata-pédia-Les Plateaux, été 2017	Maison des jeunes de St-François-d'Assise	-	1,200 \$
C-794	4	Entente desserte autocar Kéolis 2017-2018	REGIM	7,500 \$	-
Total des recommandations				7,500 \$	1,200 \$

ORIGINAUX :

**Mme Francine Rivière, technicienne en administration
Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural**

6.2.2 Mise sur pied d'un service de dépannage alimentaire à Saint-François-d'Assise

Résolution numéro CM-2017-06-13-299 concernant la mise sur pied d'un service de dépannage alimentaire à Saint-François-d'Assise

CONSIDÉRANT que suite à l'incendie ayant détruit la seule épicerie de Saint-François le 25 mai 2017, la Coopérative de solidarité et développement de Saint-François (CSDSF) a rapidement pris l'initiative de mettre sur pied un service de dépannage temporaire pour offrir des produits de base à la population;

CONSIDÉRANT les éléments de contexte suivants :

- ♦ La Municipalité de Saint-François-d'Assise compte 664 citoyens, dont plusieurs personnes âgées limitées dans leurs déplacements;
- ♦ La population a exprimé un fort intérêt envers la mise sur pied d'un tel service et 85 personnes ont affirmé son importance lors de l'AGA de la coopérative le 8 juin 2017. Plusieurs citoyens ont accepté de soutenir le projet sous diverses formes, entre autres en se portant volontaires pour cautionner le prêt auprès de l'institution financière;
- ♦ Plusieurs étapes ont été franchies pour la réalisation du projet, notamment en lien avec les contacts avec des fournisseurs, l'obtention de permis de vente, l'acquisition d'équipements, etc.;
- ♦ Un local est prêté gratuitement à la Coopérative dans le cadre d'une entente d'une durée d'un an;
- ♦ La Coopérative de solidarité et de développement de Saint-François (CSDSF) compte 352 membres et 7 administrateurs siègent au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le projet permettra d'offrir un **service de proximité** essentiel pour la population sur une base quotidienne, qu'il n'y a pas d'autre service similaire dans la communauté et que le projet ne causera pas de concurrence déloyale;

CONSIDÉRANT que le Fonds de soutien aux entreprises ne peut intervenir dans ce dossier pour le moment, car il s'agit d'un service mis sur pied sur une base « temporaire »;

CONSIDÉRANT que les projets concernant les services de proximité sont admissibles au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPSAMV);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-d'Assise appuie le projet financièrement et techniquement et collabore étroitement à sa réalisation;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et particulière nécessitant un traitement urgent pour offrir un service essentiel à la population dans les plus brefs délais et qu'on ne peut attendre le prochain appel de projets du FSPSAMV ni le prochain conseil des maires du mois d'août;

CONSIDÉRANT l'importance d'une intervention rapide pour maintenir les habitudes de consommation locale de la population;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-299

Que la MRC d'Avignon appuie financièrement la Coopérative de solidarité et développement de St-François pour la mise sur pied d'un service de dépannage alimentaire à même le FSPSAMV **conditionnellement** à l'atteinte des exigences suivantes :

- La recommandation positive du comité d'analyse, qui tiendra une conférence téléphonique pour analyser le projet;
- La recommandation positive de la conseillère aux entreprises de la MRC suite à une analyse complète des données fournies par la coopérative démontrant la rentabilité et la viabilité du projet;
- Le montant maximal octroyé sera établi conjointement par la conseillère aux entreprises et le comité d'analyse du FSPSAMV, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

Note : À provisionner à même le FDT 2015.

ORIGINAUX :

Mme Francine Rivière, technicienne en administration
Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises


C. C. Mme Sophie Leblanc, agente de développement rural


7. POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ III

7.1 Reddition de compte du Pacte rural III

7.1.1 Adoption

Documents déposés :

 MRC AVIGNON. Pacte rural III. Courriel du 20 avril 2017. 3 pages.

 MRC AVIGNON. Pacte rural III. Tableau 20 avril 2017. 2 pages.

Résolution numéro CM-2017-06-13-300 concernant l'adoption de la reddition de comptes du Pacte rural III

CONSIDÉRANT la terminaison complète du Pacte rural III;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-06-13-300

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon adopte la reddition de comptes du Pacte rural III.

ORIGINAUX :

Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural
Mme Francine Rivière, technicienne en administration


8. FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR)

8.1 Ministère de l'Économie, Science et Innovation (MESI)

8.1.1 Protocole d'entente 2017-2018

8.1.1.1 Autorisation de signature

Document déposé :

 MESI. FAIR – Volet 4 – 2017-2018. Protocole d'entente MESI-MRC Avignon. 27 avril 2017. Lettre et protocole. 8 pages.

Résolution numéro CM-2017-06-13-301 concernant l'autorisation de signature du protocole d'entente du FAIR – Volet 4

CONSIDÉRANT le protocole d'entente MESI-MRC Avignon relativement au FAIR – Volet 4 – 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-301

Que la MRC d'Avignon autorise la signature du
protocole d'entente MESI-MRC Avignon relative-
ment au FAIR – Volet 4 – 2017-2018.

ORIGINAL : MESI Chandler, M. Roger Cyr

9. RAPPORTS FINANCIERS MRC

9.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS »

9.1.1 Adoption des déboursés et du rapport financier au 30 avril 2017

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-302

d'adopter les rapports financiers « Activités de fonctionne-
ment », « FLI » et « FLS » au 30 avril 2017 ainsi que les
déboursés.

10. SERVICE D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (SANA)


10.1 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

10.1.1 Programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipa- lités)

10.1.1.1 Protocole d'entente MIDI-MRC

10.1.1.1.1 Autorisation de signature

Document déposé :

 *MIDI. Entente MIDI-MRC 2017-
2018 et 2018-2019. 2017.
8 pages.*

**Résolution numéro CM-2017-06-
13-303 concernant l'autorisation de
signature de l'entente MIDI-MRC
2017-2018 et 2018-2019 relative-
ment au programme Mobilisation-
Diversité (Volet 1 – Municipalités)
du MIDI**

CM-2017-06-13-303

CONSIDÉRANT le programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipalités) du MIDI;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente MIDI-MRC 2017-2018 et 2018-2019 relativement au programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipalités) du MIDI.


10.2 Carrefour Jeunesse-Emploi Avignon-Bonaventure (CJE Avignon-Bonaventure)

10.2.1 Programme Mobilisation-Diversité (Volet I – Municipalités)

10.2.1.1 Protocole d'entente MRC-CJE 2017-2018 et 2018-2019

10.2.1.1.1 Différence Part-MRC Avignon

Document déposé :

 *CJE AVIGNON-BONAVENTURE. PMD. Différence Part-MRC Avignon. Courriel du 6 juin 2017. 2 pages.*

10.2.1.1.2 Autorisation de signature

Résolution numéro CM-2017-06-13-304 concernant l'autorisation de signature de l'entente MRC-CJE 2017-2018 et 2018-2019 relativement au programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipalités) du MIDI

CONSIDÉRANT l'entente MIDI-MRC 2017-2018 et 2018-2019 relativement au programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipalités);

CONSIDÉRANT le transfert du dossier SANA de la MRC d'Avignon vers le CJE Avignon-Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-304

d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente MRC-CJE 2017-2018 et 2018-2019.


11. REVENU QUÉBEC

11.1 Clic Revenu

11.1.1 Accès aux services de gestion

11.1.1.1 Résolution d'autorisation

Document déposé :

 *REVENU QUÉBEC. Accès aux services Clic Revenu. 12 avril 2017. 2 pages.*

Résolution numéro CM-2017-06-13-305 relativement au dossier Clic Revenu (MRC Avignon – NEQ : 8819799691)

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-305

Que :

- 1) Bernatchez Gaétan (729)
Directeur général et secrétaire-trésorier
 - ◆ consulte le dossier de l'entreprise et agit au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou

l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- ♦ effectue l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- ♦ signe une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- ♦ effectue l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- ♦ consulte le dossier de l'entreprise et agit au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.


2) La MRC d'Avignon accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.


ORIGINAL : Revenu Québec


12. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE


12.1 Rapport financier 2016


Documents déposés :

 REGIM. Rapport financier 2016. Courriel du 21 avril 2017. 1 page.

 REGIM. Rapport financier 2016. 20 avril 2016. 68 pages.

 REGIM. Rapport financier 2016 – Complément. Courriel du 21 avril 2016. 1 page.

 REGIM. Rapport financier 2016 – Complément. Résultats au 31 décembre 2016. 20 avril 2017. 3 pages.

 REGIM. Rapport financier 2016 – Complément. Sommaire de l'information financière. Date N/D. 5 pages.

13. MATIÈRES RÉSIDUELLES


13.1 Loi sur la qualité de l'environnement

13.1.1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

13.1.1.1 Adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement

13.1.1.1.1 Dispositions en vigueur depuis le 23 mars 2017 – Information

Document déposé :

 MDDELCC. *Adoption de la Loi modifiant la LOE. Correspondance du 28 avril 2017. 6 pages.*


13.2 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

13.2.1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

13.2.1.1 Modification au programme de redistribution des redevances à l'élimination

13.2.1.1.1 Lettre ministre David Heurtel

Document déposé :


 MDDELCC. *Redevances à l'élimination des matières résiduelles. Lettre du 24 avril 2017.*

13.2.2 Dénonciation des nouveaux critères de performance pour la redistribution 2017


13.2.2.1 MRC de La Haute-Yamaska


13.2.2.1.1 Résolution # 2017-03-103

Documents déposés :

 MRC DE LA HAUTE-YAMASKA. *Modification au programme de redistribution des redevances à l'élimination – Dénonciation des nouveaux critères de performance pour la redistribution 2017. Résolution # 2017-03-103.*

lution # 2017-03-103. 8 mars 2017.

 MDDELCC. Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Site internet. 2 mai 2017. 6 pages.

 MDDELCC. Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale. Site internet. 2 mai 2017. 5 pages.

Résolution numéro CM-2017-06-13-306 concernant un appui à la MRC de La Haute-Yamaska relativement à la modification au programme de redistribution des redevances à l'élimination – Dénonciation des nouveaux critères de performance pour la redistribution 2017

CONSIDÉRANT la résolution # 2017-03-103 (8 mars 2017) de la MRC de La Haute-Yamaska relativement à la modification au programme de redistribution des redevances à l'élimination – Dénonciation des nouveaux critères de performance pour la redistribution 2017;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la MRC de La Haute-Yamaska relativement à ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon appuie la MRC de La Haute-Yamaska dans sa démarche à l'effet de dénoncer le nouveau cadre normatif du programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles qui n'a bénéficié d'aucun temps

CM-2017-06-13-306

d'ajustement et pouvant avoir des impacts importants en amputant les réserves attendues au budget 2017 des municipalités.

ORIGINAUX + résolution # 2017-03-103 :

Ministre MDDELCC, M. David Heurtel
Recyc-Québec, Me Karine Joizil, présidente du conseil
Ministre de la région Gaspésie – Les Îles, M. Sébastien Proulx
FQM, M. Richard Lehoux, président
AOMGMR, M. Louis Charest, président
MRC du Québec

C. C. MRC de La Haute-Yamaska, Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

13.3 Plan de gestion des matières résiduelles des MRC Avignon et Bonaventure (PGMR)


13.3.1 Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR des MRC Bonaventure et Avignon 2015-2019

13.3.1.1 Collaboration des municipalités locales

13.3.2 Portrait GMR

13.3.2.1 Rencontre dg du 20 juin 2017

Document déposé :

 *MRC AVIGNON ET MRC BONAVENTURE. PGMR – Portrait. Rencontre du 20 juin. Invitation. 24 mai 2017. 3 pages.*

Note : Un rappel est effectué auprès des maires sur l'importance de la présence de ces municipalités à cette rencontre.


14. PROJET DE LOI # 122

14.1 Fédération québécoise des municipalités (FQM)

14.1.1 Résolution municipale pour accélérer l'adoption du projet de Loi # 122

14.1.1.1 Demande d'appui

Document déposé :

 *FQM. Projet de Loi # 122. Documentation. 26 mai 2017. 5 pages.*

15. SÉCURITÉ INCENDIE

15.1 Schéma de couverture de risques (SCR)

15.1.1 Préventionniste

15.1.1.1 Suivi du dossier

Les démarches se poursuivent afin de pourvoir le poste.


16. SÉCURITÉ PUBLIQUE

16.1 Sûreté du Québec (S.Q.)

16.1.1 Nouvelle structure région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

16.1.1.1 Information

Document déposé :


 *S.Q. Centre de services Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. 2017. 3 pages.*

16.2 Comité de sécurité publique (CSP) des MRC Avignon et Bonaventure

16.2.1 Procès-verbal de la rencontre CSP du 9 novembre 2016

16.2.1.1 Information

Document déposé :

 *CSP AVIGNON-BONAVENTURE. Procès-verbal de la réunion CSP du 9 novembre 2016. 4 pages.*

16.2.2 Procès-verbal de la rencontre du CSP du 17 mai 2017

Document déposé :

 *CSP AVIGNON-BONAVENTURE. Procès-verbal de la réunion du CSP du 17 mai 2017. 6 pages.*

16.3 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

16.3.1 Demande de délai pour finaliser le PISRMM

Résolution numéro CM-2017-06-13-307 concernant une demande de délai pour la finalisation du PISRMM

CONSIDÉRANT les divers imprévus et évènements qui ont retardé la réalisation du PISRMM, à savoir :

- 1) Début réel du projet en septembre 2016 (après la période estivale) afin de favoriser la participation de tous les intervenants;
- 2) Délai tributaire à l'analyse d'exclure du projet les communautés de Listuguj et Gesgapegiag;
- 3) Délai pour confirmer l'acceptation des sites à étudier auprès des municipalités concernées;
- 4) Report des relevés des sites potentiellement problématiques étant donné les conditions météorologiques du printemps 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-307

Que la MRC d'Avignon demande un délai au MTMDET afin de reporter la date du dépôt du PISRMM après la période estivale 2017, soit le 6 octobre 2017.

ORIGINAL : MTMDET, Mme Marie-Anne Parent

C. C. CIMA+, M. Sébastien Labonté, chargé de projet


17. DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE EN MILIEU RURAL (IHV)

17.1 MRC de Rouville

17.1.1 Résolution # 17-4-090

17.1.1.1 Demande d'appui

Document déposé :

 *MRC DE ROUVILLE. IHV. Résolution # 17-4-090. 5 avril 2017. Lettre et résolution. 2 pages.*

Résolution numéro CM-2017-06-13-308 concernant un appui à la MRC de Rouville relati-

CM-2017-06-13-308

vement à la desserte internet haute vitesse en milieu rural (IHV)

CONSIDÉRANT la résolution # 17-4-090 de la MRC de Rouville (5 avril 2017);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la MRC de Rouville dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon appuie la MRC de Rouville dans sa démarche à l'effet de demander au gouvernement fédéral d'exiger des distributeurs de service IHV de desservir l'ensemble du territoire d'une MRC.

ORIGINAUX + résolution # 17-4-090 :

Ministre du Patrimoine canadien, Mme Mélanie Joly
Ministre du Revenu national et député de Gaspésie,
Mme Diane Lebouthillier
Député Avignon-La Mitis-Matapédia-Matane, M. Rémi Massé
Député de Bonaventure, M. Sylvain Roy
Député de Gaspé, M. Gaétan Lelièvre
FQM, M. Richard Lehoux, président
Municipalités locales de la MRC d'Avignon

C. C. MRC de Rouville, Mme Anne-Marie Dion, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

18. RESSOURCES HUMAINES

18.1 Charte des valeurs relativement à la communication en milieu de travail

Document déposé :

*📖 ANONYME. Principes essentiels d'une communication efficace.
Date N/D. 1 page.*

Résolution numéro CM-2017-06-13-309 concernant l'adoption d'une charte des valeurs relativement à la communication en milieu de travail

CONSIDÉRANT l'importance d'une communication efficace en milieu de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des employés(es) de la MRC d'Avignon à la réunion d'équipe du 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-309

Que la MRC d'Avignon :

1) Adopte une charte des valeurs basée sur les principes suivants :


- ◆ Respect
- ◆ Créativité
- ◆ Curiosité
- ◆ Tolérance
- ◆ Empathie
- ◆ Rigueur

2) Que cette charte des valeurs soit affichée à l'intérieur des locaux de la MRC d'Avignon.

18.2 Groupe SCE

18.2.1 Proposition de services

Document déposé :

 *GROUPE SCE. Proposition de services. 17 mai 2017.
4 pages.*

**Résolution numéro CM-2017-06-13-310 concernant
l'acceptation de la proposition de services du Groupe
SCE (17 mai 2017)**

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-310


d'autoriser le préfet à signer la proposition de services du Groupe SCE (17 mai 2017).

19. PROGRAMMES SHQ

19.1 Programme RénoRégion

19.1.1 Budget 2017-2018 (225,000 \$)

Document déposé :


 *SHQ. Programme RénoRégion. Budget 2017-2018. Lettre du 5 juin 2017.*

20. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, HIVER 2019

20.1 SportsQuébec

20.1.1 Sollicitation urgente d'un milieu hôte

Document déposé :

 *SPORTSQUÉBEC. Finale des jeux du Québec, hiver 2019. Lettre du 5 juin 2017.*


21. RÉSEAU ROUTIER LOCAL


21.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

21.1.1 Municipalité de Saint-André-de-Restigouche

21.1.1.1 Résolution # 121-2017 MTQ-PAERRL (dépenses entretien d'hiver)

Documents déposés :

 *MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE. Programme PAERRL. Résolution # 121-2017 MTQ-PAERRL. 5 juin 2017.*

 *MTMDET. Programme PAERRL. Modèle d'application 2017-2018. 2017. 9 pages.*

Résolution numéro CM-2017-06-13-311 concernant un appui à la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche relativement au programme PAERRL du MTMDET

CONSIDÉRANT la résolution # 121-2017 MTQ-PAERRL-Dépenses entretien d'hiver du 5 juin 2017 relativement au programme PAERRL du MTMDET;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-311

Que la MRC d'Avignon appuie la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche dans sa démarche auprès du MTMDET à l'effet de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL.

ORIGINAUX + résolution # 121-2017 :

Ministre MTMDET, M. Laurent Lessard
Ministre responsable de la région Gaspésie, M. Sébastien Proulx
Ministre MAMOT, M. Martin Coiteux
Député de Bonaventure, M. Sylvain Roy
FQM, M. Richard Lehoux, président

22. PLAN D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Résolution numéro CM-2017-06-13-312 concernant l'adoption du rapport annuel 2016-2017 et du plan d'action 2017-2018 du programme PADF

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2017-06-13-312

Que la MRC d'Avignon adopte le rapport annuel 2016-2017 et le plan d'action 2017-2018 du programme PADF.


ORIGINAUX :

MFFP Caplan, M. Pierre Desmeules
MFFP Caplan, M. Jacques Arsenault
MRC de Bonaventure, M. Thomas Romagné

C. C. M. Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier

23. JOURNAL MRC

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Avignon vous informe. Printemps 2017 – Volume 1 – Numéro 1. 13 juin 2017. Cahier. 8 pages.*

Les maires se déclarent très satisfaits du premier journal de la MRC d'Avignon.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-2017-06-12-313

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry
QUE l'assemblée soit levée.

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-
trésorier et aménagiste,

Guy Gallant

Gaétan Bernatchez, B.Sc., B.A.A., g.m.a.